

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_250321_030

portant sur

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE DE LODÈVE POUR L'ANNÉE 2025

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 24°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la délibération n°CC_231005_089 du Conseil communautaire du 5 octobre 2023 relative au renouvellement de l'adhésion à l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue durée (TZCLD) Lodève,

CONSIDÉRANT que l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée Lodève (TZCLD) vise à :

- animer le Comité local pour l'emploi de Lodève qui pilote l'expérimentation sur la ville,
- faire le suivi des enjeux de complémentarités des actions portées par l'Entreprise à but d'emploi L'abeille verte,
- réaliser l'accueil des personnes privées durablement d'emploi pour leurs permettre de rentrer dans une démarche d'insertion vers l'emploi renforcée et d'accéder à l'entreprise à but d'emploi,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De renouveler l'adhésion à l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée Lodève pour l'année 2025, pour un montant de dix-mille euros (10 000€),

- **ARTICLE 2** : De préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget 2025, chapitre 011, article 6281,

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250321-lmc116169-AR-1-
1

Date de télétransmission : 21/03/25
Date de publication : 27/03/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt et un mars deux mille vingt-cinq,

Le Président
Jean-Luc REQUI



Bulletin d'adhésion 2025

TZCLD Lodève, sise 1 place Francis Morand 34700 Lodève, L'association « Association Territoire Zéro Chômeur Longue Durée Lodève » a pour objet de lutter contre la privation durable d'emploi sur la ville de Lodève et de favoriser le développement du territoire. L'association a pour objectif de mener des actions novatrices et coordonnées en faveur de la création d'emploi local et du développement territorial.

Informations de l'adhérent

Raison sociale :COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC.....

Numéro SIREN :200 017 341 00120

Forme juridique : EPCI

Contact :contact@lodevoisetlarzac.fr.....

Cotisation et données personnelles

La cotisation s'élève à 10 000 euros annuels. L'adhésion est valable jusqu'au 31/12/2025.

En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Engagements de l'adhérent

Je soussigné, Jean-Luc REQUI, Président de la Communauté de communes, certifie vouloir adhérer à l'association. J'ai pris connaissance de l'objet et des statuts de l'association, je suis pleinement informé de mes droits et devoirs en tant qu'adhérent et les accepte sans aucune réserve.

Fait à Lodève le / /

Nom, prénom et signature du représentant légal de l'adhérent

(précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)